

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 21 juillet 2022

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4008-2017. [V01JS](#)
Achat et vente de gaz naturel renouvelable (« GNR ») par Énergir
Phase 1, Étape D.
Demande de renseignement no.10 à Énergir par le Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM.

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer ci-après la demande de renseignements no. 10 à Énergir du Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM au présent dossier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.
Procureur du Regroupement SÉ-AQLPA-GIRAM, constitué par
l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), Stratégies
Énergétiques (S.É.) et le Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique (SDÉ)* de la Régie.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
DOSSIER R-4008-2017, PHASE 1, ÉTAPE D

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 10
À ÉNERGIR

PAR
LE REGROUPEMENT
STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)
LE GROUPE D'INITIATIVES ET DE RECHERCHES APPLIQUÉES AU MILIEU (GIRAM)

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-GIRAM-10.1

Référence(s) :

- i) **ÉNERGIR**, Dossier R-4008-2017, Phase 1, Étape D, Complément de Preuve relative à l'étape D, [Pièce B-0732, Gaz Métro-8, Document 6](#) :

Demande(s) :

- 10.1.1** Veuillez préciser combien de clients étaient des clients actuels et non clients d'Énergir pour chacun des types de clients (Résidentiel, Commercial, Industriel, Institutionnel).
- 10.1.2** Veuillez préciser au total combien de clients étaient des clients actuels et non clients actuels d'Énergir.
- 10.1.3** Veuillez préciser si une question permettait de valider la compréhension du client sur la différence entre du GNR et du Gaz naturel ? SVP reproduire cette question.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-GIRAM-10.2

Référence(s) :

- i) **ÉNERGIR**, Dossier R-4008-2017, Phase 1, Étape D, Complément de Preuve relative à l'étape D, [Pièce B-0732, Gaz Métro-8, Document 6](#), Annexe 1, pages 18, question 4:

À quel point les suivants sont-ils importants pour vous si vous aviez à choisir la source d'énergie pour le bâtiment situé au <ADRESSE>?

1=Très important

2=Assez important

3=Peu important

4=Pas du tout important

- Le potentiel de réduction des gaz à effet de serre (GES)
- Le respect des lois et règlements
- **Une énergie produite localement (au Québec)**

[Souligné en caractère gras par nous]

Demande(s) :

- 10.2.1** Veuillez présenter les détaillés résultats à la question de la référence (i) par type de client (Résidentiel, Commercial, Industriel, Institutionnel) pour chacun critères.
- 10.2.2** Veuillez présenter les résultats détaillés à la question de la référence (i) au total pour les clients Énergir et les non-clients d'Énergir pour chacun critères

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-GIRAM-10.3

Référence(s) :

- i) **ÉNERGIR**, Dossier R-4008-2017, Phase 1, Étape D, Complément de Preuve relative à l'étape D, [Pièce B-0732, Gaz Métro-8, Document 6](#), Annexe 1, pages 22, question 5:

Parmi tous ces critères identifiés comme étant importants, si vous aviez à choisir une source d'énergie, lesquels influenceraient le plus votre décision?

*Veuillez sélectionner un maximum de 3 critères et les classer par ordre d'importance (1 étant le critère le plus important, 2 le deuxième plus important et 3 le troisième plus important) *favoris=3, min=1*

1=Le coût

2=Un prix stable (augmentation négligeable dans le temps)

3=Un prix prévisible (planification à long terme)

4=Le retour sur investissement

5=Une énergie propre et renouvelable

6=Le potentiel de réduction des gaz à effet de serre (GES)

7=Le respect des lois et règlements

8=Une énergie produite localement (au Québec)

9=Une énergie toujours disponible

10=La fiabilité des infrastructures (installations) de l'énergie

11=L'acceptabilité sociale

12=Le potentiel de visibilité

13=Une énergie reconnue (bien implantée)

[Souligné en caractère gras par nous]

Demande(s) :

- 10.3.1** Veuillez présenter les résultats détaillés à la question de la référence (i) par type de client (Résidentiel, Commercial, Industriel, Institutionnel) pour chacun critères.
- 10.3.2** Veuillez présenter les résultats détaillés à la question de la référence (i) au total pour les clients Énergir et les non-clients d'Énergir pour chacun critères.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-GIRAM-10.4

Référence(s) :

- i) **ÉNERGIR**, Dossier R-4008-2017, Phase 1, Étape D, Complément de Preuve relative à l'étape D, [Pièce B-0732](#), [Gaz Métro-8](#), [Document 6](#), pages 8, lignes 1 à 9:

*En interprétant les résultats démontrés dans la section précédente, on constate que le GNR se doit d'être compétitif avec les alternatives pour faire partie des solutions considérées lors du choix d'une énergie renouvelable. Donc, dans l'idée d'évaluer l'intérêt de la clientèle face au GNR en fonction de différents scénarios de prix, **il est important d'évaluer la compétitivité de l'offre**. Bien que pour un client consommant actuellement du gaz naturel, le frein au niveau de la modification de ses équipements ne soit pas une considération lorsqu'il choisit ou non de consommer du GNR, il n'en demeure pas moins que l'impact sur sa facture est très important pour ce dernier. Or, pour optimiser la demande volontaire, le prix du GNR doit se situer de façon compétitive avec l'alternative la plus répandue, l'hydroélectricité.*

[Souligné en caractère gras par nous]

Demande(s) :

- 10.4.1** Veuillez préciser quelles sont les tarifs de références (Résidentiel, Commercial, Industriel, Institutionnel) par type de client qui ont été utilisés dans la référence (i).

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-GIRAM-10.5

Référence(s) :

- i) **ÉNERGIR**, Dossier R-4008-2017, Phase 1, Étape D, Complément de Preuve relative à l'étape D, [Pièce B-0732](#), [Gaz Métro-8](#), [Document 6](#), pages 8, lignes 1 à 9:

*En interprétant les résultats démontrés dans la section précédente, **on constate que le GNR se doit d'être compétitif avec les alternatives pour faire partie des solutions considérées lors du choix d'une énergie renouvelable**. Donc, dans l'idée d'évaluer l'intérêt de la clientèle face au GNR*

en fonction de différents scénarios de prix, il est important d'évaluer la compétitivité de l'offre. Bien que pour un client consommant actuellement du gaz naturel, le frein au niveau de la modification de ses équipements ne soit pas une considération lorsqu'il choisit ou non de consommer du GNR, il n'en demeure pas moins que l'impact sur sa facture est très important pour ce dernier. Or, pour optimiser la demande volontaire, le prix du GNR doit se situer de façon compétitive avec l'alternative la plus répandue, l'hydroélectricité.

Les tableaux 2 à 4 montrent une estimation de la proportion des volumes d'Énergir affichant une position concurrentielle favorable face à l'électricité en fonction de différents scénarios de prix du GNR et en fonction de différents pourcentages de consommation de GNR. Il est bien entendu que tous ces volumes ne seront pas nécessairement convertis au GNR, mais les résultats obtenus permettent d'avoir un ordre de grandeur du potentiel des ventes.

Le tableau 2 démontre qu'au-delà du seuil de 15 \$/GJ, la quasi totalité des volumes d'Énergir deviennent non concurrentiels en faisant l'hypothèse d'un approvisionnement de la clientèle à 100 % en GNR. Bien sûr, d'autres facteurs entrent dans la décision du client dans son choix énergétique et un mix énergétique sous les 100 % GNR augmente la compétitivité du client face à l'électricité en réduisant tout de même une proportion de ses GES. Énergir présente donc les tableaux 3 et 4 qui montrent un pourcentage de consommation GNR de 50 % et de 10 % respectivement.

[Souligné en caractère gras par nous]

Demande(s) :

- 10.5.1** Veuillez détailler le calcul des tarifs de références (Résidentiel, Commercial, Industriel, Institutionnel) par type de client qui ont été utilisés pour les tableaux 2, 3 et 4 de la référence (i).

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-GIRAM-10.6

Référence(s) :

- i) **ÉNERGIR**, Dossier R-4008-2017, Phase 1, Étape D, Complément de Preuve relative à l'étape D, [Pièce B-0732, Gaz Métro-8, Document 6](#), Tableau 4, page 10:

Tableau 4 :

Nombre de clients et volumes (10⁶ m³) pour lesquels la facture 10 % GNR est plus favorable que celle à l'électricité, par palier de prix de GNR et par segment de marché

Prix du GNR (\$/GJ)	Résidentiel		Commercial		Industriel		Institutionnel	
	Nombre	Volumes	Nombre	Volumes	Nombre	Volumes	Nombre	Volumes
10	44 075	499	43 712	1 056	7 630	3 807	6 453	577
15	44 075	499	43 712	1 056	7 630	3 807	6 453	577
20	44 075	499	43 712	1 056	7 630	3 807	6 453	577
25	44 075	499	43 712	1 056	7 630	3 807	6 453	577
30	29 439	461	43 712	1 056	7 630	3 807	6 453	577
35	29 439	461	43 712	1 056	7 630	3 807	6 453	577

Demande(s) :

- 10.6.1** Veuillez ajouter le calcul aussi pour un prix de 45\$/GJ dans référence (i) dans une version révisée de ce tableau.
- 10.6.2** Veuillez présenter un estimé du tableau de la référence (i) pour les clients de biénergie résidentielle seulement, sous la forme d'un nouveau tableau.
- 10.6.3** L'offre d'aide financière pour la conversion des clients à la biénergie pourrait-elle être améliorée pour l'utilisation d'un plus grand % de GNR ? Veuillez élaborer sur les pistes possibles.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-GIRAM-10.7

Référence(s) :

- i) **ÉNERGIR**, Dossier R-4008-2017, Phase 1, Étape D, Complément de Preuve relative à l'étape D, [Pièce B-0732, Gaz Métro-8, Document 6](#), page 10 lignes 11 à 15 et page 11 lignes 1 à 2 :

*Énergir devra continuer de s'approvisionner afin de répondre aux cibles réglementaires qui seront en hausse, notamment à la suite de la publication de la mise à jour du Projet de règlement sur la quantité de GNR devant être livrée par un distributeur, publié le 22 juin 2022. Le prix moyen d'acquisition du GNR sera également en hausse par rapport à son niveau actuel. C'est pourquoi, dans les prochains mois, Énergir continuera son analyse du sondage effectué au printemps 2022 et **poursuivra ses réflexions concernant les avenues tarifaires qui pourraient permettre d'encourager l'achat volontaire.***

[Souligné en caractère gras par nous]

Demande(s) :

- 10.7.1** L'offre d'aide financière pour la conversion des clients à la biénergie pourrait-elle être améliorée pour l'utilisation d'un plus grand % de GNR ? Veuillez élaborer sur les pistes possibles.
- 10.7.2** Les enjeux de sécurité d'approvisionnement en gaz naturel qui affectent les consommateurs de gaz naturel européens (et les éventuelles restrictions de consommation de gaz naturel en Europe l'hiver prochain) pourraient-ils encourager les consommateurs à opter pour du GNR québécois ? Veuillez expliquer votre réponse.
-